



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 décembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question 2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 2), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 2), M. Christophe LIME (à compter de la question 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 2), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 2), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Rosa REBRAB.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 1 incluse), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 1 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT, M. Emile BRIOT à M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 13 - Personnel communal - Réévaluation de la rémunération d'agents contractuels en contrat à durée indéterminée

Personnel communal
Réévaluation de la rémunération d'agents contractuels
en contrat à durée indéterminée

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

Un certain nombre d'emplois permanents de la Ville de Besançon sont actuellement pourvus par des agents contractuels qui bénéficient, en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, article 3-3, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, d'un contrat de travail à durée indéterminée.

L'article 1-2 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 prévoit que la rémunération des agents employés à durée indéterminée peut faire l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels ou de l'évolution des fonctions.

Les agents occupant les emplois visés ci-dessous ont vu leur rémunération revalorisée il y a plus de trois ans.

Aussi, au vu de la manière de servir des agents, de l'évaluation individuelle et de l'atteinte de leurs objectifs, il est proposé au Conseil Municipal les évolutions suivantes à compter du 1^{er} janvier 2018, les autres éléments de rémunération restant inchangés :

1. Emploi de Journaliste - Rédacteur en chef du BVV (Direction de la Communication) :

Rémunération (traitement indiciaire et supplément familial de traitement le cas échéant) sur la base de l'indice brut 1141 (2^{ème} chevron hors échelle A).

2. Emploi de Journaliste - Chargé de publication (Direction de la Communication) :

Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise correspondant au montant prévu par la délibération du 12 décembre 2016 pour les attachés relevant du groupe de fonctions A8, soit 5 784 € par an.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- définir dans les conditions énoncées les rémunérations afférentes aux emplois ci-après qui feront l'objet d'un avenant au contrat des agents concernés, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- emploi de Journaliste - Rédacteur en chef du BVV (Direction de la Communication),
- emploi de Journaliste - Chargé de publication (Direction de la Communication)

- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



DARD.

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 19 DEC. 2017



Contrôle de légalité